

Le 28 août 2024

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 22 août 2024, dans laquelle vous avez demandé au Comité d'approuver une modification du nombre d'ordinateurs portables devant être envoyés en République populaire démocratique de Corée en vertu de la dérogation accordée le 6 août 2024 par le Comité pour une période courant jusqu'au 6 août 2025, conformément aux dispositions du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) et à la Notice d'aide à l'application n° 7, par laquelle celui-ci avait autorisé la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à envoyer des ordinateurs portables à sa délégation dans le pays afin de lui permettre de poursuivre ses activités avec efficacité.

Je prends acte de votre demande tendant à faire passer de 10 à 4 le nombre d'ordinateurs portables devant être envoyés, en raison des incertitudes qui règnent actuellement quant à la réouverture des frontières et à la disponibilité du personnel.

Je note également que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge entend présenter de nouvelles demandes de dérogation selon qu'elle le jugera utile.

Je vous informe que le texte de votre lettre et de sa pièce jointe a été porté à l'attention du Comité.

Le Comité tient à remercier la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de sa diligence.

Cordialement,

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)
(*Signé*) Pascale Baeriswyl

Monsieur Alexander Matheou
Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Kuala Lumpur Malaisie

Pièce jointe :

– Liste des articles destinés à la République populaire démocratique de Corée

Annex 1 List of items for office daily operation

No.	Goods description	Specification	QTY	UoM	HS Code	For What Purpose	Purchase Contract No.	Country of Origin	Shipment No. vs Transport Method	Transport Route	Parties involved in the transfer & value
1	Laptop	HP Elitebook 840 G7	4	pcs		day-to-day work		China	by Air/land	China/Pyongyang	

Le 6 août 2024

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 30 juillet 2024, dans laquelle vous avez demandé une dérogation au Comité, conformément aux dispositions du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil et à la Notice d'aide à l'application n° 7, en vue de permettre à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'exercer des activités humanitaires en République populaire démocratique de Corée, et plus précisément d'envoyer des ordinateurs portables à sa délégation dans ce pays pour lui permettre de poursuivre ses activités avec efficacité. Je note également que vous avez demandé l'octroi de cette dérogation pour une période de 12 mois, en raison des incertitudes entourant le calendrier du transport de ces articles.

Je vous informe qu'après avoir dûment examiné votre demande, le Comité a décidé, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil, d'approuver la dérogation et, à titre exceptionnel, sa durée prolongée et, partant, d'autoriser le transfert, dans un délai de 12 mois, des articles énumérés dans votre lettre, dont la liste est jointe à la présente. Les articles devront être expédiés en un seul chargement ou par envoi groupé, le but étant de gagner en efficacité et de simplifier le dédouanement.

Le Comité autorise et encourage la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à mener les opérations commerciales et financières strictement nécessaires à l'achat des biens et services faisant l'objet de la dérogation et dont la liste est jointe, sans préjudice des décisions commerciales qui seront prises à cet égard.

Dans le même temps, le Comité demande aux organisations qui fournissent une aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée de respecter la durée de la dérogation qui leur est accordée et de se conformer pleinement aux lois, réglementations et autorisations nationales qui régissent les opérations financières et commerciales, le transport de marchandises et les activités de dédouanement sur le territoire des États Membres concernés.

Je vous informe que la présente lettre et son annexe seront publiées sur le site du Comité 1718 et mises à la disposition du public, notamment des autorités nationales qui participent au contrôle des transferts vers la République populaire démocratique de Corée faisant l'objet d'une dérogation, et ce, pour une durée de 12 mois.

M. Alexander Matheou
Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Kuala Lumpur
Malaisie

Le Comité tient à remercier la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de sa diligence.

Cordialement,

La Présidente,
Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)
(*Signé*) Pascale Baeriswyl

Pièce jointe :

– Liste des articles destinés à la République populaire démocratique de Corée